

Procès-verbal n°31 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	05/07/2024
À :	10h
Présidence :	Mr. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY, Mrs Daniel OLIVET, Jean Pierre RIEU, Denis LASGOUTE, Sauveur ROMAGNOLE
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	Mme Bernadette FERCAK

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 30 du 21/06

Championnat U12/U13

RAPPEL : DIPLOME OBLIGATOIRE CORRESPONDANT A LA CATEGORIE POUR EVOLUER EN D1

Rappel sur les conditions d'accès au championnat U14 TERRITOIRE :

Cette compétition sur engagement volontaire est réservée uniquement aux équipes des clubs engagées en championnat U13 Département 1 du District Gard-Lozère lors de cette même saison N (ici 2024/2025).

Les clubs devront répondre aux obligations suivantes :

- 1 - Engager également une équipe U13 sur la saison sportive N ;
- 2 - Avoir un éducateur possédant le CFF2 ou CFI U14/U19 certifié (avec possibilité de dérogation si inscription en formation) ;
- 3 - Posséder suffisamment de licenciés U13 et U14 sur la saison sportive N (et ce J-7 avant la 1ère journée) ;
- 4 - Limitation de 5 joueurs U13 inscrits sur la feuille de match en U14 Territoire ;
- 5 - Possibilité d'engager une équipe réserve (si déjà une équipe en U14 Régional) sans montée, même, en cas de relégation de son équipe première ;

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité et valide ces conditions avec tacite reconduction.

A noter que pour les saisons futures, le Comité de Direction restera souverain pour définir les critères de participation en fonction de l'évolution de cette compétition.



Le règlement de ce championnat U14 Territoire est en annexe 25 des RG du District.

PRE ENGAGEMENTS Championnat U12/U13 – U12 – U12U13 Féminines

Les pré engagements des équipes U12- U12 U13 en D1-D2-D3-D4 sont désormais ouverts.
Un mail a été envoyé à tous les clubs concernant les procédures à respecter.

NB : Les clubs qui ne voudraient pas accéder en Niveau supérieur, doivent le préciser par mail au District, pour permettre le repêchage à d'autres équipes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

